

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

**DELIBERATION N° DEL087-19**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20190930-DEL087-19-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2019  
Date de réception préfecture : 15/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 septembre 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 30 septembre 2019)  
M. GUERRE-GENTON Jean-Claude (Pouvoir à Georges MORIN, en date du 30 septembre 2019)  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 30 septembre 2019)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUBOIS Stéphane  
M. DUSSERRE Andy  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle  
M. PERRIER Yves

MONSIEUR JEAN-PAUL GABBERO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Signature d'une convention pour l'intervention d'une psychologue auprès du personnel du service scolaire-périscolaire.**

**Rapporteur : Christine PICCA**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de la formation des animateurs du service scolaire périscolaire, une psychologue intervient à raison de 10 séances par an d'une heure et demie.

Le tarif d'une séance s'élève à 150 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal : :

- d'approuver l'intervention de la psychologue,
- de l'autoriser à signer la convention,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget ville 2019, chapitre 11, article « Charges à caractère général ».

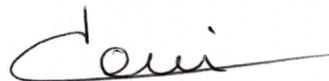
Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 30 septembre 2019.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



  
Pierre VERRI.